

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

**LE DIRECTEUR DU CHU DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée Inserm CSS 6 du 19 au 24 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ,

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

**Décident :**

**Article 1 :** Il est créé, pour une durée de 6 ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée : « Contrôle de l'activation cellulaire, progression tumorale et résistance thérapeutique (CAPTuR) ».

**Article 2 :** Cette Unité est référencée pour l'Inserm U 1308.

**Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

Faculté de Médecine  
2ème étage  
2, rue du Docteur Marcland  
87025 LIMOGES

**Article 4 :** l'Unité est administrativement rattachée pour l'Inserm à la délégation régionale Inserm Nouvelle-Aquitaine.

**Article 5 :** Monsieur Fabrice LALLOUE est nommé Directeur l'Unité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2027.

**Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

LE DIRECTEUR DU CHU DE LIMOGES